



COMMUNE D'HAMBERS
13, rue des Abbés Gaugain
53160 HAMBERS
Téléphone : 02.43.37.93.69
E-mail : mairie.hambers@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand,
M. CHIGNON Joël, (19h50)
M^{me} DALIBARD Fabienne,
M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume,
M. LEPRINCE Augustin,
M^{me} REBILLARD Sophie,
M^{me} RONCIN Magali,
M^{me} SAUNIER Fabienne, (19h45)
M^{me} TERRIEN Jacqueline,

Absents excusés : M^{me} FAVIER Marie, M. LAMBERT Loïc, M^{me} SAULEAU Sophie, M^{me} TOUCHET Laurence.

Présents : 9 **Votants :** 9

Elue secrétaire : M^{me} DALIBARD Fabienne,

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

2025-43 : Indemnités des élus – année 2025	3
2025-44 : RPI Jublains – Hambers : convention.....	3
2025-45 : Plan de réaménagement de la nouvelle carrière de La Saulaie	3
2025-46 : Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion des contrats de production d'énergies.	3-4
2025-47 : Décision modificative n°4 au B.P. 2025	4-5
2025-48 : Vente de la parcelle WC0069	5
Informations et questions diverses	5

La séance débute à 19h45

2025-43 : Indemnité des élus – année 2025

Considérant que chaque commune a l'obligation de présenter, avant le vote de leur budget primitif, un état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus, Monsieur le Maire présente le tableau des indemnités et frais de mission versés sur l'année 2025.

Montants 2025						
COMMUNE	Nom et prénom Élus	Fonctions	Montants Bruts des indemnité	Remb. de frais	CC des Coëvrans	Total
HAMBERS	CHESNAY Bertrand	Maire	19 878.48€		11 211.84€	31 090.32€
HAMBERS	CHIGNON Joël	Adjoint au Maire	5 277.96€			5 277.96€
HAMBERS	TERRIEN Jacqueline	Adjoint au Maire	5 277.96€			5 277.96€
Totaux = 30 434.40€					11 211.84€	41 646.24€

Le Conseil municipal prend acte des éléments figurant au tableau ci-dessus.

2025-44 Regroupement Pédagogique : Convention fonctionnement – répartition des charges

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a lieu de renouveler la convention de fonctionnement et de répartition des charges entre la commune de Jublains et la commune d'Hambers pour trois années.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTÉ de renouveler la convention de fonctionnement et de répartition des charges entre la commune de Jublains et la commune d'Hambers pour une durée de trois années.

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

2025-45 Plan de réaménagement de la nouvelle carrière de La Saulaie

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que l'entreprise Pigeon a modifié le plan initial de réaménagement de la nouvelle carrière de La Saulaie, à l'issue de l'extraction de l'arène granitique. Sur le nouveau projet, il a été créé deux micro-habitats pour la faune terrestre, la partie zone humide a été augmentée et des regarnissages de haies favorables aux continuités écologiques ont été rajoutées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ les modifications apportées au projet de réaménagement de la nouvelle carrière de La Saulaie.

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-46 Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion des contrats de production d'énergies.

Monsieur le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1er janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il vous est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

Suite à cette présentation, il est proposé :

- D'approuver l'adhésion de la commune d'Hambers au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- **D'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- **D'approuver** la participation de la commune d'Hambers à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en : **ÉLECTRICITÉ**.
- **D'approuver** la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2028 et des marchés suivants ;
- **D'autoriser** le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- **D'approuver** la prise en charge par la commune d'Hambers des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune d'Hambers, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **D'inscrire** les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

2025-47 : Décision modificative n°4 au B.P. 2025

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette décision modificative, concernant un remboursement de caution :

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTES
REEL	NR - Non renseigné	16	165 - Dépôts et cautionnements reçus		Remboursement caution	300,00 €	
REEL					SOMME REEL :	300,00 €	0,00 €
					TOTAL	300,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE la décision modificative n°4 au budget principal de l'année 2025

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-48 : Vente de la parcelle WC0069

Monsieur le Maire informe les conseillers que M. Thierry Devillard occupant actuellement la parcelle WC0069 souhaite faire l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ la demande de M. Thierry Devillard d'acquérir la parcelle WC0069.

DÉCIDE de la vendre pour un montant de 2 500.00€ net vendeur.

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Questions et informations diverses

- Il a été fait une demande de dérogation de la part d'une famille pour scolariser leur enfant dans une commune voisine. Le conseil municipal souhaite examiner la demande. Il demande donc à ce que la famille envoie un courrier en précisant les raisons qui les motivent à scolariser leur enfant dans une autre commune plutôt qu'au sein du RPI Jublains-Hambers. Suite à ce courrier, la demande sera revue dans un prochain conseil municipal.
- École : lors d'une séance d'Agora (conseil d'élèves), les élèves de l'école d'Hambers ont fait part qu'ils aimeraient avoir un panier de basket sur la cour. Le conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient. Celui-ci se renseignera au niveau des normes à respecter auprès du service technique de la communauté de communes des Coëvrons.
- Bâtiment la Lèvrerie : il a été posé la question du devenir de ce bâtiment qui n'est plus entretenu depuis plusieurs années. Le conseil municipal souhaite qu'un courrier soit envoyé à Mayenne Habitat, afin qu'il s'engage, soit à faire des travaux ou à le vendre.
- Route d'Hambers-Champgenéteux : celle-ci est très abîmée suite aux déviations récemment mises en place par le département lors des travaux de la route départementale Evron-Bais. Le conseil municipal souhaite que des travaux de voirie soit réalisés.

Fin de la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,
M^{me} DALIBARD Fabienne



Le Maire
M. Bertrand CHESNAY



